

MARCHE SEJOUR EN GRECE EN 2018

Personne Publique

COLLEGE RENE CAILLIE

2 RUE DE LA MARINE BP 20301

17107 SAINTES CEDEX

Téléphone: 05 46 93 80 80

Courriel : ce.0170144P@ac-poitiers.fr

Pouvoir adjudicateur : M. Rémy PLUYAUT, principal du collège

Comptable assignataire: Agent comptable lycée Bernard Palissy SAINTES

Renseignements administratifs : Mme Monique BOUTINEAU, gestionnaire

Courriel intendance : int.0170144P@ac-poitiers.fr

A- OBJET DU MARCHE :

Séjour en Grèce comprenant le transport, l'hébergement et les visites.

Départ : entre les 9 et 24 mars 2018

Durée : 9 jours, trajets inclus

Déplacements :

Bus et bateau (départ du collège)

Option : trajet avion, départ de Bordeaux

Effectif : 40 élèves et 4 accompagnateurs.

Le collège se réserve le droit de modifier la liste des participants et notamment de remplacer un élève se désistant par un autre.

Hébergement et repas:

Hébergement en familles, par 2, 3 ou 4 participants.

Inclure tous les repas à partir du petit déjeuner du jour 2 (dimanche) jusqu'au déjeuner du dernier jour (jour 9)

(Remarque : les familles fourniront le dîner du jour 1, samedi)

B- PROGRAMME PREVISIONNEL :

Jour 1 (vendredi) : départ du collège dans la journée

Jour 2 (samedi) : Arrivée à Ancône ; embarquement

Jour 3 (dimanche) : Arrivée à Patras

Jour 4 (lundi) : Visite d'Olympie (site, musées du site, Archimede's museum)

Jour 5 (mardi) : Visite d'Epidaure (site, musée), de Mycènes (site et tombeau d'Agamemnon), de Tirynthe

Jour 6 (mercredi) : Visite d'Athènes (Acropole, musée de l'Acropole, agora)

Jour 7 jeudi) : Visite de Delphes (sites, musée) / trajet pour Patras. Embarquement.

Jour 8 (vendredi) Arrivée à Ancône

Jour 9 (samedi) : arrivée au collège

NB : l'ordre du programme des jours 4, 5, 6 et 7 peut être modifié.

C- VISITES :

Le budget des visites guidées indiqué ci-dessus doit faire l'objet d'un chiffrage détaillé

D- REMISE DES OFFRES :

Les candidats auront à produire, **au plus tard le 04 octobre 2017 à midi**, un dossier complet, rédigé en français et comprenant :

Le présent dossier de consultation daté et signé ;

Une offre comportant le détail des prestations et des prix ;

Un document de présentation de l'entreprise ;

Un descriptif technique du voyage (itinéraires, horaires,...)

Tout document explicatif et/ou technique jugé utile par le candidat (assurance, transporteurs...).

L'engagement de l'établissement sera fait par signature d'un bon de commande. Seul ce document fait foi en cas de litige.

Le présent cahier des charges doit être strictement respecté et les offres et propositions de prix TTC exprimées en euros seront réputées comprendre toutes charges et taxes frappant obligatoirement les prestations concernées.

Au cas où l'offre du candidat serait retenue, ce dernier s'engage à fournir dans un délai de huit jours les certificats délivrés par les administrations et organismes sociaux et fiscaux.

A défaut de production dans le délai indiqué, le marché ne pourra être attribué au candidat.

Garantie :

Le titulaire répond à l'égard de l'établissement public local d'enseignement, ci-après désigné E.P.L.E, de tout manquement aux obligations qui lui incombent en application des règles du droit français. Il est garant de l'organisation du voyage et du séjour et responsable de sa bonne exécution, à l'exception des cas de force majeure.

Prix :

Le prix du voyage doit inclure :

- Tous les transports ; le transport routier se fera en autocar de classe Grand tourisme, répondant à tous les équipements réglementaires et législatifs en vigueur, dans le respect des règles de sécurité qui s'imposent (notamment le remplacement des chauffeurs) ;
- Les frais de péage et de parking ;
- Les visites telles que prévues ci-dessus ;
- L'hébergement et tous les repas des conducteurs ;

L'hébergement des élèves et des accompagnateurs tel que précisé dans l'objet du marché ;

Une garantie annulation collective sera proposée dans l'offre de l'entreprise ainsi qu'une assurance annulation individuelle.

Le prix du marché revêt la forme d'un prix forfaitaire et ferme par participant. Il est réputé rémunérer l'ensemble de la prestation.

Aucune rémunération complémentaire ne pourra être versée au titulaire pour la réalisation des prestations définies.

Le montant du marché est porté dans l'acte d'engagement et le détail doit être fourni par le soumissionnaire.

Facturation et mode de règlement :

Les factures seront fournies en 3 exemplaires et devront comporter la référence de l'offre. Elles seront exprimées en euros et rédigées en français.

Le 1^{er} acompte sera versé à l'entreprise retenue selon les règles de la comptabilité publique.

Le règlement du solde (d'au moins 30 % du coût total du voyage) interviendra lors de la remise des documents définitifs du voyage par le prestataire.

Conditions de résiliation :

Comme le précise l'article 47 du code des marchés publics, la personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements et documents prévus aux articles 44 et 46 du Code.

Date, coordonnées et signature du fournisseur :